



mon ancien propriétaire ponctionne trop sur ma caution

Par **sondiaye**, le **01/04/2009** à **16:51**

Bonjour,

Je doute de la bonne foi de mon ancien propriétaire. D'un commun accord, il m'a réduit mon préavis de fin de bail à 1 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2009. J'ai fait les rénovations dans l'appartement, puis, au moment de se voir pour l'état des lieux, il a repoussé le RDV et on n'a pu le faire qu'à la date du 3 Février. Et bien il m'a ponctionné ces jours supplémentaires sur ma caution, plus d'autres charges que je ne comprends même pas.

De plus, a-t-il le droit d'augmenter le loyer plus les charges en cours de bail?

Merci à l'avance de votre aide.

Par **vidoul**, le **03/04/2009** à **18:07**

Bonjour,

L'augmentation du loyer est indexée sur l'indice INSEE et l'augmentation ne peut intervenir qu'au moment de cette indexation.

Par contre si votre préavis n'a pas été signifié par lettre RAR, c'est votre parole contre la sienne...

Un double papier des charges réelle annuelle doit vous parvenir, c'est au propriétaire de justifier des charges pas à vous!

Je vous conseille de réunir vos quittances de loyer, vos doubles de charge, en bref de constituer un dossier et de demander un entretien avec un médiateur qui pourra éventuellement régler ce litige à l'amiable.

Bon courage.